

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 11 janvier 2018



**Date de la convocation** : 5 janvier 2018  
**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Étaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absent suppléé** : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. André PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Annie DUTRON, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE

---

**OBJET** : **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** - Représentation de Vienne Condrieu Agglomération à la Mission Locale Isère Rhodanienne (MLIR)

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les structures extérieures dont elle est membre.

Pour rappel, la Mission Locale Isère Rhodanienne (MLIR) a pour but d'accompagner les jeunes dans la définition d'un projet professionnel, en apportant des réponses individualisées selon leurs niveaux, leurs besoins et leurs difficultés. Dans ce cadre, elle propose une fonction d'accueil, d'information, et d'orientation pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

La MLIR intervient sur le territoire de 4 Établissements Public de Coopération Intercommunale (Vienne Condrieu Agglomération partie Iséroise du territoire, Communauté de Communes du Pays

Roussillonnais, Bièvre Isère Communauté, Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné), gère un budget de 1 360 000 €, intervient auprès de 2 500 jeunes par an. 25 Equivalents Temps Plein composent l'équipe de la Mission Locale Isère Rhodanienne. Vienne Condrieu Agglomération est membre de l'association portant la Mission Locale et siège au collège des collectivités financeurs.

Ainsi, la nouvelle Agglomération dispose de 3 sièges de titulaire et de 3 sièges de suppléant au sein du conseil d'administration de la MLIR pour lequel il convient de désigner les représentants.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meysiez,

**VU** la délibération du 4 janvier 2018 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** les statuts de la MLIR adoptés le 23 mars 2017,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (6 abstentions)** :

**DESIGNE** comme membres au conseil d'administration de la Mission Locale Isère Rhodanienne les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mari-Carmen CONESA	Martine FAÏTA
Alexandra DERUAZ-PEPIN	Christophe CHARLES
Sylvain LAIGNEL	Claude BOSIO

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 11 janvier 2018**

Le Président certifie que la présente délibération et a été publiée le **17 JAN. 2018**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS